

Service émetteur : Délégation territoriale des Côtes d'Armor
Pôle Santé Environnement

Affaire suivie par : Muriel Pérez

Courriel : ars-dt22-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 02.96.60.42.20
Télécopie : 02.96.33.72.81

Réf : Votre courriel du 18/11/2016
Affaire suivie par : Florence HERVE

Date : 22 novembre 2016
Objet : PLESIDY – Tréolan et Kervenou
SARL VALOREM - Autorisation unique.

Préfecture des Côtes d'Armor
Direction des Relations avec les Collectivités
Territoriales
Bureau du Développement Durable
Place du Général de Gaulle
22000 SAINT BRIEUC

Par courriel cité en référence, vous avez bien voulu solliciter mon avis sur la demande d'autorisation unique déposée par la SARL VALOREM (PLESIDY ENERGIES) et relative à la création d'un parc éolien aux lieux-dits Tréolan et Kervenou sur la commune de PLESIDY.

Concernant l'évaluation des risques pour la santé, l'étude acoustique conclut à l'absence de dépassement des émergences maximales admissibles.

Le pétitionnaire s'engage à réaliser une campagne de mesures acoustiques après installation et mise en route du parc éolien afin d'avaliser l'étude prévisionnelle et au besoin de procéder à des modifications du fonctionnement des éoliennes.

Par conséquent, sous réserve que l'arrêté d'autorisation prescrive ces mesures, j'émetts un avis favorable à ce dossier.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le DGARS
et par délégation
L'Ingénieur du Génie Sanitaire
Carole CHERUEL